

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 10 août 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Yvan Verville et Daniel Paquette. Était également présent le directeur général, M. Denis Bédard.

Madame Dianne Duchesne se joint à la réunion au point 6 à 19 heures 25.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-08-124

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2009 ;
4. Approbation des comptes à payer :
  - Liste au montant de 137 581,89 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juillet 2009;
7. Protocole d'entente – protection incendie secteur Colombourg;
8. Honoraires professionnels :
  - a) MAMROT;
  - b) Route Macamic – Chazel;
9. Nomination de Ginette Labbé à titre de secrétaire-trésorière adjointe;
10.
  - a) Nomination de Joëlle Rancourt pour remplacer le directeur général en son absence pour les employés de l'hôtel de ville;
  - b) Nomination de Richard Michaud pour remplacer le directeur général en son absence pour les employés de la voirie municipale, des usines et des espaces verts;
11. Acte de vente – immeuble 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest;
12. Signataires pour les dossiers concernant les lots intramunicipaux et les lots épars;
13. Proposition Radium;
14. Patinoire Colombourg;
15. Questions diverses :
  - a) Centre récréatif;
  - b) Nettoyage des panneaux;
  - c) Piste cyclable;
16. Rapport des comités;
17. Période de questions;
18. Information du directeur général;
19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 13, 14, 15 c) et 16 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

**2009-08-125**      3.    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 13 JUILLET 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2009 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2009-08-126**      4.    **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 137 581,89 \$.

Adoptée à l'unanimité.

5.    **Période de questions**

Présents à la période de questions, messieurs Constant Samuel, Pierre Boucher, Martin Aubin et Roger Gagné. Les personnes présentes s'interrogent sur le projet de construction d'une RAC près de leur propriété. Ils ont peur que leur résidence perde de la valeur marchande et aussi une réticence face à la clientèle qui doit y demeurer. Le maire et le directeur général demandent à ce que les gens puissent attendre la réunion publique d'information que se proposent de tenir, au début de septembre, le Clair Foyer et le CSSS des Aurores-Boréales, eux pourront répondre et fournir les réponses en ce qui a trait à la clientèle et pour la consultation des plans de la résidence unifamiliale jumelée.

La majorité des gens se disent en accord pour attendre cette réunion avant de se faire des préjugés favorables ou non à ce projet dans leur secteur.

**Arrivée de madame Dianne Duchesne à 19 heures 25, à ce point de l'ordre du jour.**

6.    **Correspondance reçue et envoyée de juillet 2009**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juillet 2009.

2009-08-127

7. **PROTOCOLE D'ENTENTE – PROTECTION INCENDIE  
SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

Considérant le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest :

QUE : La Ville de Macamic avise officiellement la Ville de La Sarre qu'elle ne renouvellera pas, à son échéance au 31 décembre 2009, le protocole d'entente concernant la protection contre l'incendie signé entre la municipalité de Colombourg et la Ville de La Sarre en 2001.

Adoptée à l'unanimité.

8. **HONORAIRES PROFESSIONNELS**

2009-08-128

a) **MARROT**

Suite à la réception des deux soumissions sur invitation :

Dessau inc.	:	11 300 \$ plus taxes
Stavibel	:	15 120 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement que la firme Dessau soit retenue pour le dépôt au MAMROT d'un projet de réfection des infrastructures municipales actuelles au montant de 11 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-129

b) **ROUTE MACAMIC - CHAZEL**

Suite à la réception des deux soumissions sur invitation :

Dessau inc.	:	16 906 \$ plus taxes
Stavibel	:	17 850 \$ plus taxes

(l'étude géotechnique étant en surplus)

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu unanimement que la firme Dessau inc. soit retenue pour ce projet conjoint avec la municipalité de St-Janvier de Chazel, la firme étant la plus basse.

QUE : La Ville de Macamic accepte de défrayer la moitié des coûts de cette étude, l'autre moitié devant être assumée par la municipalité de St-Janvier de Chazel.

En cas de rejet par les autorités de Chazel de ce projet, celui-ci ne sera pas réalisé.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-130

9. **NOMINATION DE GINETTE LABBÉ À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Afin de faciliter les activités administratives de la municipalité en l'absence du directeur général ou de son adjointe :

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu unanimement que madame Ginette Labbé soit nommée secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-131

10. a) **NOMINATION DE JOËLLE RANCOURT POUR REMPLACER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EN SON ABSENCE POUR LES EMPLOYÉS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu unanimement qu'en l'absence du directeur général, madame Joëlle Rancourt soit mandatée pour le remplacer pour toutes les décisions concernant la gestion et la supervision du personnel étant affecté à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-132

b) **NOMINATION DE RICHARD MICHAUD POUR REMPLACER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EN SON ABSENCE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu unanimement qu'en l'absence du directeur général, monsieur Richard Michaud soit mandaté pour le remplacer pour toutes les décisions concernant la gestion et la supervision du personnel de la voirie municipale, des usines et des espaces verts.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-133

11. **ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE AU 1, 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

ALIÉNATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : L'immeuble situé au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest en la ville de Macamic et qui servait d'hôtel de ville soit aliéné du domaine public afin que celui-ci soit vendu de gré à gré à la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon au montant de 250 000 \$(taxes en sus).

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Macamic, tous les documents relatifs à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

2009-08-134

12. **SIGNATAIRES POUR LES DOSSIERS CONCERNANT LES LOTS INTRAMUNICIPAUX ET LES LOTS ÉPARS**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou l'inspecteur municipal adjoint, Gaétan Thibodeau soient autorisés à signer en tout temps, pour et au nom de la Ville de Macamic, tous les documents relatifs à la convention d'aménagement forestier au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ainsi que pour tout document légué à la gestion des lots intramunicipaux et des lots épars.

QUE : Cette résolution abroge toute résolution antérieure et demeurera valide tant et aussi longtemps qu'elle ne sera abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Questions diverses :**

a) **Centre Joachim-Tremblay**

Le conseiller Daniel Paquette fait état d'une conversation avec trois membres du Club de patinage artistique concernant l'accès aux locaux pour l'installation de leur système de son et des locaux attribués pour l'emplacement des systèmes ainsi que des problèmes électriques et de la disparition des échafauds appartenant à la Commission des Loisirs et au CPA ainsi que les nouvelles insatisfactions des membres du CPA envers le gestionnaire du Centre.

Malgré que ces discussions ne devraient plus se tenir au conseil municipal, ces sujets ayant été antérieurement discutés en séance privée, il est demandé au directeur général de voir à rencontrer le gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay afin de connaître son avis sur ces commentaires et aussi sur les plages horaires disponibles pour permettre au Club de patinage artistique d'aller installer leur équipement. Il est aussi demandé au directeur général de vérifier si les échafauds appartenant tant à la Commission des Loisirs et le CPA ont vraiment disparus.

b) **Nettoyage des panneaux de signalisation**

Le conseiller Rock Morin demande qu'une vérification soit effectuée sur la visibilité de nos panneaux routiers (vitesse et autres), car il en a deux sur le chemin du Sanatorium qui sont obstrués par des branches. Le directeur général verra à informer le surintendant des travaux publics de cette demande.

20. **Période de questions**

Les citoyens Constant Samuel, Pierre Boucher et Martin Aubin se plaignent du piètre état du réseau d'égout pluvial et sanitaire de leur rue. Ils mentionnent que 2 regards sont dangereux pour la circulation et que la charrue de la ville accroche à chaque passage un des 2 regards. Ils mentionnent que du gravier se perd dans le réseau et que la Ville ne fait que boucher les trous sans aller investiguer en profondeur la problématique.

Les élus demandent au directeur général d'investiguer ce dossier avec le surintendant des travaux publics et de faire l'abaissement du regard près de la propriété de monsieur Samuel, dès cet été, si cela est possible.

2009-08-135

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu de lever la séance. Il est 20 heures 50.

ADOPTÉ.

---

 Denis Bédard  
 Secrétaire-trésorier

---

 Daniel Rancourt  
 Maire